

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellocour), N.º 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue La Font, dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs. et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France, les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 17 Mai.

François Buisson, âgé de 30 ans, condamné à 10 ans de travaux forcés, pour vol commis, avec effraction et escalade, dans une maison habitée; Elisabeth Renaud, veuve Fontenille, âgée de 47 ans, et Jeanne Plassard, âgée de 6 ans, condamnées à cinq ans de réclusion pour vol, ont été exposés, avant-hier, au carreau, sur la place des Terreaux. Buisson a montré une impudence et une effronterie peu communes. Les deux femmes, quoique parissant médiocrement affectées, ont pourtant gardé une contenance plus modeste.

— On nous écrit de Châlons-sur-Saône, le 15 mai :

M. Martainville arriva hier ici de Paris, se rendant à Bourg, pour se défendre devant le tribunal correctionnel de cette dernière ville, de la plainte en calomnie portée contre lui par le général Chasteix-de-Ferney. Après avoir déjeuné à l'hôtel du Parc, les voyageurs se disposaient à monter sur le coche, lorsque plusieurs jeunes-gens qui avaient reconnu l'auteur des articles du *Drapeau Blanc*, s'approchèrent et commencèrent à l'injurier. M. Martainville, qu'on sait n'être pas endurant, leva sa canne, et les coups d'une et d'autre part allaient succéder aux injectives, quand la police vint se mêler aux débats, et protéger la marche du coche.

— Le même jour que l'on célébrait, à Lyon, la fête du baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, dans toutes les communes du département, les mariages rivalisaient de zèle et célébraient cet événement par des fêtes champêtres. M. Billiet-Landar, maire de la commune de Fleurieu-sur-l'Arbresle, s'est distingué surtout dans cette heureuse circonstance. La fête a commencé par la célébration d'une messe, pendant laquelle différens morceaux de musique ont été exécutés par des amateurs. M. le curé a béni le drapeau de la garde-nationale, et a prononcé un discours analogue à la cérémonie; M. le maire a offert le pain-béni. A l'issue de la messe, il y a eu chez M. le maire un banquet somptueux, dressé sous une salle d'arbres, auquel ont assisté M. l'adjoint, tous les membres du conseil, les vingt-six notables de la commune, le piquet de la garde-nationale, le chef de brigade de gendarmerie de l'Arbresle avec un de ses gentilshommes, ainsi qu'un grand nombre de parens et amis de M. le maire. M. le maire a prononcé un discours où respiraient les plus vifs sentimens d'amour pour notre auguste monarque; il l'a terminé au cri de *vive le Roi! vive le duc de Bordeaux!*

A l'issue des vêpres, la danse publique a commencé sur la place, où un grand concours des habitans de la commune et des environs s'était réuni.

Le soir, il y a eu deux ascensions d'aérostat, feu d'artifice et illumination générale.

M. le maire, qui seul a voulu faire les frais de cette fête, l'a couronnée par un acte de bienfaisance: il a envoyé à domicile la somme de dix francs, à chacune des familles les plus nécessiteuses de la commune.

FEUILLETON du 17 Mai. — THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

Valmore a fait lundi son second début dans le *Misanthrope*, et y a été vu avec plaisir. Cet acteur paraît posséder une vertu d'état fort estimable, c'est la déférence, et la docilité aux avis et aux jugemens du public. Il a mis tous ses soins à faire disparaître les défauts et les incorrections qu'on avait remarqués en lui, lorsqu'il joua le *Menieur*, et s'il n'y a pas complètement réussi, il y a toujours du mérite de sa part à en avoir eu l'intention. Parmi les reproches qu'on lui avait adressés, celui de ne pas se faire entendre était capital: il a profité de ce conseil, et parlé de manière à ce qu'on ne perdît pas un mot de son rôle dans toute la salle. Nous ne dirons pas qu'il ait été également bien dans toutes les parties du personnage d'Alceste; mais en général il s'y est soutenu au-dessus du médiocre; et même dans plusieurs scènes, notamment dans celle du sonnet, il a peu laissé à désirer. Son défaut, dans ce rôle, est celui de presque tous les acteurs qui le représentent: c'est d'y trop prodiguer la chaleur et le pathétique, tandis qu'il n'y faut le plus souvent que de l'emportement, et de la brusquerie. On ne saurait pourtant avoir oublié que St. Elme le jouait comme un évergumène, ni méconnaître que Valmore, malgré son penchant à tomber dans le même défaut, y a été plus sage et moins déréglé. S'il a déjà cet avantage sur son prédécesseur, dans un ouvrage aussi difficile que le *Misanthrope*, il y a lieu d'espérer qu'il saura le conserver dans l'ensemble du répertoire; et que la direction comme le public, n'auront, suivant une expression proverbiale, rien perdu au change. Il nous a confirmés dans cette opinion par l'effet qu'il a produit dans Clarendon *Préface*. Quoiqu'un succès de ce genre ne soit pas accordé par le goût, il faut bien, puisque le drame larmoyant est encore de mode, qu'un acteur de comédie soit à

— La Gazette universelle d'Ausbourg contient des détails assez curieux sur quelques carbonari, qui ont figuré pendant la révolution de Naples.

C'était un abbé Taddei qui dirigeait le *Giornale costituzionale*, après s'être fait congédier du ministère de la justice, ou il occupait une place importante. Il vient d'être condamné à une réclusion de 6 ans, dans le couvent des missionnaires de Tremoli. Il n'avait pas même de quoi s'y rendre, une femme généreuse a eu pitié de lui. Mlle Colbian première cantatrice du théâtre de St-Charles, dont l'abbé Taddei avait toujours vanté les talents, dans son journal, lui a envoyé 300 ducats, avec promesse d'une pension du double de cette somme.

Selon la même gazette, le chevalier d'Oais, envoyé d'Espagne à Naples, qui avait témoigné un vif attachement au nouvel ordre des choses, s'est décidé à quitter son poste, le 13 avril. En conséquence, il est allé prendre congé du duc de Calabre, à Caserte, et il est parti aussitôt pour Rome, en laissant à Naples, son secrétaire de légation, comme chargé d'affaires.

— La gazette de Berlin donne sur la Grèce la notice suivante :

Les nouveaux Grecs ont fait un mélange de la plupart des cérémonies de leurs ancêtres et de celles du christianisme. Toute source voisine d'une grotte romantique, ou d'un bosquet solitaire, est pour eux une enceinte sacrée, où ils conduisent les malades pour accélérer leur guérison, et où le peuple veut exprimer ses sentimens, par des chants et des danses. Aucun Athénien n'entreprend un voyage sur mer, sans préalablement avoir allumé un cierge à St Spiridon, qui se trouve aujourd'hui au même lieu où jadis on sacrifiait à Diane. Le 1 mai toutes les portes sont ornées de fleurs, et toute la Grèce fête l'approche de l'été, par la musique et les danses. On n'y a point oublié le langage des fleurs, et on s'en sert souvent en intrigues d'amour: les mariages de la classe fortunée sont rangés par les parens, et de manière que les époux n'apprennent souvent à se connaître qu'un jour des noces. Les usages observés aux mariages et aux funérailles, sont ceux des anciens Grecs, leurs danses sont encore celles que nous représentent les tableaux, les vases et les poètes anciens: la danse favorite d'Athènes, ou d'un village d'Arcadie, c'est la Rouaika, dans laquelle, Ariane conduit dans un labyrinthe, à l'aide d'un fil blanc, Thésée, auquel se joignent tous les danseurs. Malgré l'oppression sous laquelle ce peuple gémit, et qu'il ressent vivement, aucune soirée d'été ne s'écoule sans qu'on voie les jeunes gens se réunir près d'une source chérie, se parer de fleurs, et, les cheveux flottans, danser la Rouaika. Il y a une ressemblance frappante entre le beau idéal des anciens sculpteurs, et les filles grecques modernes; surtout quant à celles de la Béotie, au pied de l'Hélicon, de Thèbes et de Leuctres.

AVIS. La chambre de commerce de Lyon prévient messieurs les négocians, qu'indépendamment de l'affiche qu'elle a fait apposer à la bourse, indiquant les formalités à remplir pour tenir la foire de Senigaglia et jouir des avantages qu'elle peut procurer, un exemplaire est déposé à son secrétariat, pour être soumis à ceux qui désireront en prendre une connaissance plus particulière.

Le secrétaire de la chambre de commerce,

L. Dugat.

— On écrit de Madrid en date du 5 au soir, qu'aucun nouveau désordre n'a eu lieu depuis le massacre du chanoine Vinuesa; mais que des listes de proscriptions circulent, et font présager de grands malheurs. Tout annonce que Madrid n'aura bientôt plus rien à envier à Paris du côté des fameuses journées de septembre. On regarde ce malheureux pays comme n'ayant plus de gouvernement, et comme tombé dans la plus déplorable anarchie.

même de le jouer convenablement, et Valmore a prouvé, à cette représentation, qu'il en a les moyens.

— Mme Valmore a reparu dans Eliante du *Misanthrope*, et dans Eugénie du drame de ce nom. Ces deux rôles, si différens l'un de l'autre, lui ont fourni l'occasion de déployer une heureuse flexibilité de talent. Douce, aimable, enjouée et d'un excellent ton, dans le salon de Célimène, elle a rendu avec l'accent de la douleur la mieux sentie et avec la sensibilité la plus touchante, le désespoir, les remords et les combats d'Eugénie. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le public, par de fréquents applaudissemens, a su tenir compte à Mme Valmore de la satisfaction qu'il éprouvait à l'entendre (1).

J. S.

Un littérateur estimable, connu par des ouvrages de plus d'un genre, mais surtout par ses poésies, M. de Labouisse, possesseur d'un assez grand nombre de pièces inédites, échappées à la verve brillante et facile du chevalier de Boufflers, avec lequel il eut des relations d'amitié, nous a communiqué le morceau suivant, où l'aimable auteur d'*Aline* semble avoir voulu entrer en lutte avec Voltaire. C'est une réponse à ce dernier, intitulée: *Apologie de la*

(1) Le recueil des poésies de cette dame, dont tous les journaux se sont accordés à faire l'éloge le plus flatteur et le plus mérité, se trouve à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.º 1. Un volume in-8, avec gravures. Prix, broché: 4 fr. 50 cent.

— Des lettres de Naples contiennent la nouvelle importante que l'ambassadeur d'Espagne auprès de S. M. Sicilienne, chevalier d'Onis, a reçu ses passe-ports pour quitter cette capitale. Le vaisseau de ligne espagnol *le Guerrier*, et la frégate de la même nation *la Perle*, ont eu même tems reçu l'ordre de sortir de la baie de Naples.

— Le pacha d'Égypte vient de faire présent au roi d'Angleterre d'une fameuse colonne d'Alexandrie, connue sous le nom d'Aiguille de Cléopâtre. Le poids de cette colonne est de 200 tonneaux (400 milliers); son diamètre près de sa base est de sept pieds; ce monument sera placé en face du palais de Carlton-House, à Londres.

INSCRIPTION LATINE

GRAVÉE SUR UNE PLANCHE DE CUIVRE,

Deposée dans la première pierre du nouveau bâtiment de l'Hôtel-Dieu, qui va être coordonné avec les autres parties de la façade de cet hôpital sur le quai du Rhône.

ALTISSIMI GRATIA,

præsidioue MISERICORDIS VIRGINIS, hujus Nosocomii Patronæ, regnante AUGUSTO, ac diu DESIDERATO, Principe LUDOVICO XVIII, et favente, OPTIMI, DOMINI, Comitibus ARTESIÆ, fratris ejus, pio ac benefico filio, ENGOLISMÆ Duce:

Ad componendam

cæteris partibus opiparæ faciei ejusdem Nosocomii, antecedente sæclo, ad solis ortum, extractæ, antiqui ædificii, partem quæ, ab lævâ celsioris tholi, vetus et abjecta, dispar remanserat, ad majus quoque ægrotantium commodum et levamen; cum illa mox reficienda sit, ex munificentia Regis, ac civium donis, et ENGOLISMENSIS nominanda, curâ Rectorum;

Præmarium ejus lapidem hunc suffundatum, cujus in sinu, unâ cum istâ æris tabulâ, inclusa fuere varia numismata, certatim cussa

in honorem atque memoriam exoptatæ nativitatæ Henr. Carol. Ferdin. Mar. Deodat., Ducis BURDIGALÆ, dicti DOMINI, Comitibus ARTESIÆ, nepotis, Ex altero filio, BITURICENSIS Duce, infelicissimo, sicari è necato,

et fortissimâ CAROLINA, Siciliarum Principe eximiâ, quasi miraculo, exorti; qui, dilectæ BORBONÆ sobolis nova propago, legitimi filiorum imperii firmum fulcimen erit atque decus, Deo juvante:

D. ENGOLISMÆ Ducis legatus, Excellens, Cl. VICTOR, dux BELLUNI, Franciæ Polemarchus necnon Par,

regionum ordinum torquatus Eques, postquam huic lapidi impertita fuerit benedictio a D. Bochart, diocesis Lugdunensis vicario, obsignatum posuit;

dicti D. Ducis BURDIGALÆ, sacris aquis jam abluti, cæremoniarum Baptismatis festâ die, 14 mensis Maii.

Ann. Chr. M. DCCC. XXI.

Adfuere

Prov. Rhodan. præfect... D. comes de LEZAY-MARNESIA, (urb. summi. Ædil... D. baro RAMBAUD, abs.) cum optimatibus plurimis, innumeraque civium multitudine;

Nosocomii Rectores,

DD. de Lacroix-Laval, præs.; A. H. Jordan, (Pavy, abs.) Angineur, d'Herculais, Durand-Valesque, de Lavie, L. Frère-Jean, Cl. Gasp. Vincent, Em. Monlong, Maupetit-Guillaud, Chabanacy-Marnas, St.-Olive-Gauget, de Forcrand, Delphin,

fable. Elle peut lui servir de pendant. On y retrouve le même sujet, mais vu sous une face différente.

A VOLTAIRE.

Quand Homère chante ses dieux,
A les adorer il m'invite;

Je sens qu'à de bons vers je me rendrais bien vite;
Pour un apôtre harmonieux

On ouvre son oreille, et l'on ferme les yeux:

De qui me charmera je suis le prosélyte.

Si l'on veut m'attraper, il faut que le fripon

Emprunte au moins un doux langage;

Et pour m'en imposer, un prêtre d'Apollon

Vaut mieux qu'un chantre de village.

Cette tendre Vénus que j'adore en secret,

Publiquement eût reçu mon hommage;

L'Amour que nous fuyons, alors on l'adorait;

L'univers était son ouvrage.

Aux dieux, ainsi qu'à nous, l'Amour donnait des lois:

Le Sylphe dans les airs caressait la Sylphide;

Le Triton sous les flots cherchait la Néréide;

La Dryade agaçait le Faune dans les bois;

La Naiade brûlait dans l'onde;

Et jusqu'aux entrailles du monde

Du plus charmant des dieux tout entendait la voix.

Jacquier, J.-J. Fr. Reboul, Fr. Desgeorge, Henri-Bellevue, Alex. Jullien.

Actuar. D. Valesque.

(Auth. de Lavie, un. ex Rector.)

Traduction littérale de l'inscription ci-dessus, aussi en style lapidaire.

PAR LA GRACE DU TRÈS-HAUT,

Et la protection de NOTRE-DAME-DE-PITIÉ, patronne de cet Hôtel-Dieu,
Sous le règne de l'AUGUSTE et long-tems DESIRÉ prince

LOUIS XVIII;

Et sous les auspices du pieux et bienfaisant seigneur,
Monseigneur le duc D'ANGOULÊME,

Fils du très-bon prince, MONSIEUR, comte D'ARTOIS, frère du Roi:

L'administration des hôpitaux de Lyon,

Désirant de coordonner et mettre en harmonie

Avec les autres parties de la magnifique façade de cet hôpital,

Élevée à son orient, dans le siècle précédent,

La partie de l'ancien édifice, dépendant de l'aile gauche du grand dôme,
Qui, restée dans un état de vétusté et d'abaissement, déparait cette façade;

Et se disposant à la faire reconstruire,

Sous le nom d'ANGOULÊME.

A l'aide de la munificence du Roi et des dons des citoyens,
Pour procurer aux malades plus d'aisance et de soulagement:

La première pierre fondamentale du nouveau bâtiment,

Dans le sein de laquelle ont été renfermées,

Avec la planche de cuivre portant l'inscription latine,

Diverses médailles, frappées à l'envi,

En l'honneur et à la mémoire de la naissance si souhaitée

De Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieu-Donné, DUC DE BORDEAUX,

Petit-fils de MONSIEUR, comte D'ARTOIS;

Né, comme par miracle,

Du très-infortuné prince Mgr. le DUC DE BERRI,

Assassiné par un sicaire;

Et de la très-magnanime CAROLINE, princesse incomparable des Siciles;

Lequel nouveau rejeton de la race chérie des BOURBONS,

Sera le ferme appui et l'ornement du légitime empire des lys,

DIEU AIDANT;

A été posée et scellée,

Par le délégué de Mgr. le DUC D'ANGOULÊME,

S. Exc. Cl. VICTOR DUC DE BELLUNE, pair et maréchal de France,

Décoré des grands cordons des ordres du Roi,

Après qu'elle a été bénie,

Par M. Bochart, suppléant M. Courbon,

Premier vicaire-général du diocèse de Lyon,

Le 1.er mai 1821.

Jour du supplément des cérémonies du Baptême,

De mondit Seigneur le DUC DE BORDEAUX,

Déjà ondoyé lors de sa naissance.

ONT ASSISTÉ:

M. le comte Lezay-Marnésia, préfet du département du Rhône.

(M. le baron Rambaud, maire de la ville, absent.)

Plusieurs personnages de distinction,

Une foule innombrable de citoyens,

MM. les administrateurs

Nommés au bas de l'inscription latine.

EN CHARGE

A MARSEILLE POUR NEW-YORK.

Le beau navire neuf américain Auasta, capitaine E. Keene, du port d'environ 300 tonneaux doublé, chevillé, en cuivre, d'une marche supérieure ayant fait la traversée de New-York à Nice, en 38 jours, d'une solidité reconnue et ayant des emménagements très-commodés pour passagers;

Il partira pour cette destination du 15 au 20 juin prochain. S'adresser, pour fret ou passage, à MM. J. J. Thomas frères et Comp. à Lyon; ou à MM. de Suze, consignataires dudit navire, à Marseille.

A chaque pas un buste, une colonne, un temple,

S'offrirait au voyageur. l'amusait en chemin;

Souvent c'était un Faune, un Satyre, un Sylvain,

Mainte déesse au sourire malin,

Un petit dieu de bon exemple.

Un dévot ne trouvait dans sa religion,

Au lieu de maximes sévères,

Que le bonheur pour loi, le plaisir pour mystères:

O l'heureuse dévotion!

Contre une aussi charmante fable

Quel philosophe eût disputé!

Bien rarement on est tenté

De sortir d'un rêve agréable;

Et lorsque l'erreux est aimable,

Pourquoi chercher la vérité!

GRAVURES A VENDRE.

Les batailles d'Alexandre, d'après Lebrun, gravées par J. Andran, en six gravures sous verre, cadre doré, belles épreuves:

Le martyre de Saint-Pierre, et la résurrection d'un enfant, d'après Massacio, gravures tirées des peintures à fresque de l'église des Carmes à Florence. Epreuves avant la lettre:

A Lyon, chez Cartoux marchand, de musique, rue Saint-Côme, n.º 4, à Pentresol.

— Le spectacle a été troublé hier, au Grand-Théâtre, par des sifflets nombreux et sans opposition, qui ont accueilli un danseur à toutes ses entrées. Au 2.^e acte du ballet de Psyché, le tumulte allait croissant, le parterre s'impatientait de l'obstination que l'acteur mettait à braver les marques d'improbation, un commissaire avec l'écharpe se montre aux galeries et demande par signes un moment de silence. Les siffleurs se partagent alors; les uns crient *écoutez l'orateur*; les autres, *le renvoi de..... Point de discussion; la clôture, l'ordre du jour*. Enfin on se décide à faire plus sagement QU'AILLEUAS, ET L'ON ÉCOUTE. « Si le bruit continue, Messieurs, dit le commissaire, on baissera le rideau. » C'est ce que tout le monde demande, répondent les siffleurs, et ils recommencent de plus belle. Le rideau baissé, le chef qui avait organisé la majorité, donne le signal du départ en recommandant l'ordre et le sang-froid.

Il est certain qu'il y a eu préméditation dans ce concert de sifflets; mais il n'en est pas moins vrai que le danseur qui a été ainsi reçu, ne doit plus reparaitre. Nous ne l'avons vu qu'hier pour la première fois, nous ne pouvons le juger; mais bon ou mauvais, il doit céder à une opinion si prononcée contre lui. Le directeur et l'autorité veilleront sans doute également à ce que cet acteur soit renvoyé; il pourrait devenir une occasion de désordre.

— On croyait jusqu'à ce jour que l'arc-en-ciel était composé des sept couleurs primitives. Aujourd'hui M. S. de S., observateur plus exact que nos plus habiles physiciens et astronomes, vient de découvrir que l'écharpe d'Iris n'est que tricolore.

PARIS, 13 Mai.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

S. M. a reçu en audience particulière M. le comte d'Algeult, ministre du Roi en Suède.

Le roi a signé le contrat de mariage de M. Alphonse de Malartic, maître des requêtes au conseil-d'Etat, avec Mlle Pasquier; et celui de M. Lavoyrie, colonel de cavalerie, avec Mlle d'Orlange.

— Le corps des officiers de la 43.^e légion de ligne, qui va faire partie de la garnison de Paris, a été aujourd'hui présenté au Roi.

Les troupes de la garde montante ont défilé à midi devant le général, aide-major de service.

— On croit que S. M. se rendra à Saint-Cloud vers le 25 de ce mois, et l'on fait des dispositions dans cette résidence royale pour y recevoir la cour qui doit, dit-on, y passer l'été.

— M. le comte de la Ferronnays, ambassadeur de France à Pétersbourg, doit partir incessamment pour se rendre à son poste.

— Par ordonnance du Roi du 1.^{er} de ce mois, M. de Fortis, secrétaire-général de la préfecture de police, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Denis de Daurémont, colonel de la légion de la Côte-d'Or (onzième régiment d'infanterie de ligne), a été promu au grade de maréchal-de camp.

M. le colonel Arnaud, comte de Gros, est promu au grade honorifique de maréchal-de-camp.

— Quelques matinées assez fraîches du mois d'avril, et des pluies assez fréquentes dans les premiers jours du mois de mai, font craindre que la récolte des cocons ne soit pas fort abondante dans les départemens méridionaux.

— Un particulier eut dernièrement querelle dans un café à Moulins, avec un de ses concitoyens; le provocateur, appelé en duel, refusa de se rendre sur le terrain; mais quelque tems après, son adversaire fut tué d'un coup de fusil. La voix publique s'éleva contre le provocateur qui avait pris la fuite; on écrit de Moulins qu'il vient d'être arrêté, et qu'on le traduit devant le juge d'instruction où le crime a été commis.

— Il y aura mercredi prochain, à dix heures précises, une audience solennelle des sections réunies de la cour de cassation, dans laquelle M. le comte Desèze, premier président, recevra comme magistrats de cette cour, MM. Cardonnel et Pardessus, membres de la chambre des députés, et ensuite comme chevaliers de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, MM. de Trinquelague, Pinson de Menerville, Hua, déjà magistrats de la cour, et M. Pardessus.

— M. le vicomte Donnadieu, membre de la chambre des députés, a fait entendre, dans la séance d'hier, une vive incrimination contre la commission royale de censure, au sujet du journal qui a pour titre le *Miroir*.

M. Donnadieu aurait commis une injustice grave s'il n'eût pas oublié ou ignoré que, d'après les lois actuelles, le *Miroir* n'est pas soumis à l'action de la censure; dans tous les cas, la plainte que l'honorable député a exprimée, repose sur une erreur de fait évidente.

Le *Miroir* ne doit s'occuper que des articles, *spectacles, modes et mœurs du jour*. La politique n'est pas de son domaine. Le ministère public a jugé qu'il rentrait souvent dans la politique par des allusions directes ou indirectes, et les tribunaux vont décider si cette feuille, par le fait des allusions, doit être soumise à la censure.

(*Moniteur*)

— M. Sordes, recteur de l'académie de Grenoble, vient d'être révoqué.

— Le médecin Crivelli, qui a joué un si grand rôle dans la révolte du Piémont, est arrivé à Paris. Il a aussitôt reçu, dit-on, l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures.

— Les tribunaux de Bruxelles viennent de décider que M. le Lenormand ne devait pas être poursuivie correctionnellement, et

que l'imputation qui lui était faite n'était qu'un objet de simple police.

— M. le colonel S... s'est battu mercredi dernier au pistolet, avec un colonel vendéen. M. L. S... a reçu une balle au travers du corps, mais on espère que sa blessure ne sera pas mortelle.

— MM. Garnier Dusseray, président du tribunal de Laval, et VERROU, concierge de la prison de cette ville, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Par ordonnance du 1.^{er} mai, le Roi élevé au titre de vicomte, M. le maréchal-de-camp, baron Le Noir, chef du personnel de l'infanterie au ministère de la guerre.

— M. de Chenedollé vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur. L'auteur du *Genie de l'Homme et des Etudes poétiques* étoit bien digne d'être associé aux grandes réputations littéraires qui tout récemment ont obtenu la même distinction.

— La cour royale de Paris a jugé hier samedi, en audience solennelle, l'affaire entre M. le duc de Croi, duc de Croi-d'Havré et prince de Croi-Solre, et M. Chanel, qui, avant l'arrêt, prenaient le nom de *Croi-Chanel*.

Une demande principale avait été formée par M. Chanel, tendante à ce que M. de Croi quittassent une partie de leurs armes.

Une demande incidente avait été formée par M. de Croi, contre M. Chanel, tendante à ce qu'ils fussent condamnés à quitter le nom de Croi, et les armes d'Autriche, qu'ils avaient insérées dans les leurs.

Un jugement de première instance avait rejeté la demande principale de M. Chanel et sur la demande incidente avait renvoyé devant M. d'Hozier, pour avoir son avis.

Il y avait un appel respectif.

Dans cet état, la cour a statué à-peu-près en ces termes :

La cour, considérant les arrêts de la cour des comptes de Grenoble comme incompétentement rendus.

Considérant qu'au fond M. Chanel, ne rapportant aucuns titres, et que leur possession et généalogie, jusqu'à leur quadrisaïeul et même au-delà, ne leur donne que le nom de Chanel, contraire à cet égard le premier jugement et rejette la demande principale de M. Chanel.

A l'égard de la demande incidente, considérant que M. de Croi ont titres et possession immémoriale du nom de Croi, et l'intérêt d'obliger M. Chanel à quitter ce nom, fait défense à M. Chanel de porter le nom de Croi, ordonne que ce nom sera rayé dans tous les actes où les sieurs Chanel ont pu prendre ledit nom de Croi.

Quant au surplus de la demande incidente, relative aux armes, considérant que M. de Croi n'ont produit que quatre diplômes (originaux) très-honorables des empereurs d'Autriche et rois de Hongrie (en date de 1486, 1510, 1594 et 1664) qui énoncent la descendance de Hongrie mais qu'ils n'ont pas rapporté les titres originaux à l'appui de leur action incidente, dit qu'il n'y a lieu de statuer.

Condamne M. Chanel à tous les dépens, et à l'amende, ordonne la suppression des termes injurieux à la maison de Croi, portés dans les mémoires de M. Chanel.

De Stockholm, le 24 Avril.

D'après le bulletin qui a paru hier à 9 heures du soir sur la santé du prince Royal, S. A., pour la première fois, n'a point eu de fièvre avant-hier; d'après cela, l'on espère que sa santé sera bientôt rétablie.

M. le conseiller-d'état Motzfeld a remis le 6 à la diète de Norwège un rescrit du Roi S. M. déclare que si la diète veut remettre à la session suivante la discussion sur la suppression des privilèges de la noblesse, et que la prochaine diète adopte à cet égard les mêmes résolutions que les deux diètes antérieures, S. M. y donnera sa sanction. L'on ne doute point ici que la diète n'accepte cette proposition, et par-là il s'opérera, de la manière la plus satisfaisante, un rapprochement entre les deux autorités.

De Varsovie, le 21 Avril.

Il a paru hier un décret qui règle les conditions auxquelles il est permis aux jeunes-gens qui ont terminé leurs études dans le pays, de fréquenter les universités étrangères pour se perfectionner.

Vienne, 1.^{er} Mai.

Parmi les étrangers arrivés ici le 27 avril, on remarque quatre étudiants grecs, qui ont quitté l'université de Göttingue pour retourner dans leur patrie.

Principautés de Moldavie et de Walachie.

« A peine connu-on à Jassy, le 10 avril, les résolutions des cours de Vienne et de Pétersbourg, relativement aux insurgés des provinces ottomanes, que toutes les autorités se réunirent pour engager le prince Michel Suzzo à un prompt départ.

Le prince renonça en effet au gouvernement en donnant les témoignages du plus profond chagrin. Michel Suzzo quitta Jassy dans la nuit du 11 avril, suivi de sa famille, de sa cour et des éphores de Jassy, et emportant la caisse militaire des insurgés. On assure qu'il laisse beaucoup de dettes dans le pays. On présume qu'il a pris la route de Bessarabie.

Le patriarche grec de Constantinople vient d'excommunier Michel Suzzo, et tous ses partisans.

Après le départ de ce prince, le divan s'est assemblé, à l'effet de députer vers le Grand-seigneur, et justifier les habitans de la Moldavie, en chargeant Michel Suzzo de tous les torts de la révolte.

Le divan a demandé au nom du pays qu'on y envoyât un autre despote.

« On n'a donné que sept jours à tous les individus qui se sont enrôlés sous les drapeaux du prince Ypsilanti, pour retourner dans leurs foyers. Passé ce terme, il est ordonné de leur courir sus.

» D'après les nouvelles de Bucharest, en date du 12 avril, le prince Ypsilanti étoit encore, le 9, au château de Collentina, dans les environs de cette ville. La totalité de ses forces s'élevait à peine à 5,000 hommes, avec sept mauvais canons de vaisseau.

» Théodore avoit occupé Bucharest, mais il l'a évacué le 12. Ses Valaques sont tombés dans le découragement, depuis qu'ils connaissent sa triste position. Il en est si frappé lui-même, qu'il s'est uni aux boyards, pour envoyer, à Constantinople, des actes de repentir et de soumission. »

Transylvanie.

Le Raimacan de la Porte s'étant enfui de Bucharest, ainsi que tous les tures, dans les derniers jours de mars et les consuls chrétiens s'étant pour la plupart rendus à Cronstadt dans la Transylvanie, Bucharest est, depuis le 2 avril, entre les mains de Théodore. Après l'avoir bloqué pendant quelques jours, comme on ne put s'accorder sur les conditions d'une capitulation, il y est entré de force. On lui rend la justice que lui et ses troupes ont observé la meilleure discipline; celles-ci sont logées dans les maisons abandonnées par les boyards. On affiche tous les jours dans les rues de Bucharest des proclamations; tantôt de Théodore, tantôt d'Ypsilanti. On assure néanmoins que ces deux chefs d'insurgés ne peuvent pas encore s'accorder. Théodore ne veut point être subordonné à Ypsilanti, et il paraît même former secrètement des projets tout différents de ceux de son rival. Cependant les grecs de Bucharest ont fait bénir le 4 avril avec la plus grande solennité un drapeau tricolore destiné à Ypsilanti; ce drapeau est blanc, rouge et noir; on y voit peint d'un côté un pélican avec ses petits, et de l'autre une croix, avec cette inscription en langue grecque: *La liberté ou la mort*. Théodore, dont la troupe est composée de Valaques, de Serviens, d'Arnauts etc. et parmi laquelle il règne des sentimens très-différens, a toléré en silence cette solennité. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en général il n'y a que les grecs proprement dits qui soient animés de l'amour de la liberté, mais que les Valaques, les Moldaves etc. sont poussés par la soif du pillage et un esprit de vengeance contre les tures.

I. A MM. les honorables boyards, à tous les négocians et les bourgeois de la ville de Bucharest, tant natifs qu'étrangers qui l'habitent.

Frères! hommes! je sais que vous avez eu connaissance des desirs de tout le peuple qui se trouve dans cette principauté concernant le rétablissement des droits utiles du pays, dont nous avons été gratifiés dans les anciens tems par l'empire le plus puissant et le plus étendu, mais qui d'un certain côté ont été, par les intelligences des boyards avec chaque prince, ou entièrement supprimés et anéantis, ou du moins uniquement employés à leur propre avantage. Tout cela vous est parfaitement connu; car actuellement encore les personnages ci-dessus ne veulent point permettre l'exercice de ses droits. C'est pour cette raison que le peuple a formé un rassemblement, dont le nombre s'élève jusqu'à présent à 16,000 individus. Après que le peuple ainsi rassemblé a eu pris possession des cinq districts situés au-delà de la rivière d'Ait il a aussi étendu sa domination au-delà de cette rivière jusqu'à Pitescht et Ruschdswede. Une aile s'est dirigée vers les montagnes, pour se porter le long de leur chaîne jusqu'à Foksehan. Le corps principal du peuple est déjà aujourd'hui à Boilitina. Une partie a été envoyée à Cotrozeni devant les portes de Bucharest, une autre au village de Georogiro. Mais le corps tout entier se dirige sur Bucharest, où tout le pays, sans distinction de rang, doit se rassembler, pour attendre l'arrivée des commissaires que doit envoyer la puissante Porte, pour examiner notre état déplorable, nous rendre nos droits, et organiser une bonne constitution.

J'ai déjà fait connaître, le 20 de ce mois, ce projet, afin que vous prépariez d'une part, les quartiers nécessaires, et que de l'autre, vous m'en voyiez de chaque tribu un député fondé de pouvoirs par écrit; mais je vois que l'on a fait aucun de ces préparatifs. Etant arrivé maintenant par le secours et la grâce du Très-Haut devant les portes de cette ville, j'ai rempli de nouveau le devoir d'un chrétien en vous donnant le conseil fraternel de m'envoyer, le plutôt possible, une assurance signée par les membres de toutes les tribus, sans distinction de rang et d'état, ecclésiastiques ou laïcs, ainsi que par tous les militaires qui se trouvent à Bucharest et sont nourris par le pays, afin que nous sachions si vous voyez ou non en quoi consiste le bien général. Car celui-là seul peut se nommer ami de la patrie, qui est d'accord avec le peuple chrétien, lequel ne s'est levé que pour recouvrer ses droits; au contraire, celui qui sera opposé au bien général doit être considéré comme ennemi. Soyez aussi convaincus que tous ceux qui se réuniront au peuple et qui seront cause commune avec lui, n'auront pas sujet de s'en repentir, qu'il soit boyard, militaire ou de quelque autre condition que ce soit; mais ceux qui prendront un parti contraire, s'en repentiront à jamais.

Bucharest, le 26 mars 1821.

THÉODORE SULTZEC WLADIMISKOE.

II. Loyalx habitans de Bucharest! en traversant les provinces de la Dacie, je me suis convaincu, à mon grand chagrin, que vous avez quitté votre capitale et que vous vous êtes dispersés. Habitans de Bucharest, votre nation, et tous les hommes bien intentionnés désapprouvent votre conduite; ce n'est que dans de pareils circonstances que se montre le patriotisme des grandes âmes. Si les soutiens de la patrie donnent de pareils exemples, que reste-t-il à la faire au peuple! Habitans de Bucharest, retournez dans vos maisons; l'intérêt de votre patrie, de votre peuple, le vôtre en particulier vous invitent à rentrer dans votre capitale; car il s'agit du bonheur à venir de votre nation. Qui n'y voudrait pas contribuer de son côté? Si, malheureusement, il se trouvait quelqu'un parmi vous dans des dispositions contraires, qu'il soit effacé de la liste des représentans du peuple. La patrie lui demandera compte de son indifférence. Qu'il se persuade que ses craintes ne sont pas fondées, et que nous sommes tous décidés à mourir avant qu'il soit versé une seule goutte du sang dacé.

Donné à notre quartier-général de Missil, le 30 mars 1821.

Alexandre YPSILANTI.

— Le prince Ypsilanti se trouvait le 6, à Plojestein avec environ 9 à 10,000 hommes. On avait déjà préparé les logemens pour lui à Bucharest; mais on a appris ensuite qu'il ne voulait point y venir, et qu'il se rendrait à Tergovist. Le bruit courait que les tures avaient massacré tous les grecs dans leurs forteresses sur le Danube.

— Le 6 avril, on a de nouveau béni un drapeau servien ou Bulgare, et on l'a promené avec beaucoup de solennité dans les rues de la ville. Les chargés d'affaires de France et de Prusse ont aussi reçu l'ordre de se rendre à Ruschtschuk. On assure généralement qu'Ypsilanti n'avait pas grande envie d'aller à Bucharest, depuis qu'il connaissait les déclarations de la Russie. D'autres pensent qu'il attend à Plojestein 12 canons, qu'il a fait fondre à Roman en Moldavie.

— Si Ypsilanti savait, dit une lettre de Bucharest, combien tout le peuple le maudissait cause de son entreprise, il ne viendrait sûrement pas ici; on frémirait en pensant à l'abîme de maux dans lequel son entreprise hasardeuse plongera vraisemblablement ce pays qui était déjà malheureux. Sa tentative ressemble à celle de son père. Celui-ci promit aux russes en 1806, qu'il organiserait dans la Valachie une armée de 40,000 hommes, et qu'il suffirait qu'elle lui envoyât un corps auxiliaire de 3000 hommes. Mais il ne put mettre sur pied que 5000 hommes, et il fut obligé de s'enfuir par la Transylvanie en Russie. Cette puissance dut ensuite nous envoyer plus de 100 000 hommes.

— L'enthousiasme des grecs s'est beaucoup refroidi, lorsqu'ils ont appris qu'il n'est point entré de troupes russes en Moldavie, comme on l'avait d'abord avancé, lorsque le consul russe, qui s'était enfilé à Cronstadt, a reçu de l'ambassadeur russe à Constantinople des reproches sévères, et l'ordre de se rendre à la forteresse turque de Gurgiewo, et lorsqu'enfin M. Pisanî, secrétaire de légation russe, qui a passé le 6 avril par Bucharest, pour se rendre à Laybach avec des dépêches, a déclaré hautement que l'empereur son souverain désapprouvait fortement l'insurrection. Il s'est répandu depuis lors les bruits les plus sinistres à Bucharest. On disait tout haut que 40,000 tures étaient en marche,

pour étouffer la rébellion dans ces contrées. Le métropolitain a reçu aussi du patriarche grec de Constantinople une sentence d'excommunication contre les chefs de l'insurrection, et il doit la publier, afin que le peuple ne se laisse point égarer. Cette sentence d'excommunication était accompagnée d'une lettre de l'ambassadeur russe, qui déclare que la Russie n'a pris absolument aucune part à cette révolution.

— Théodore reste parfaitement tranquille, quoique le drapeau de la liberté flotte à Bucharest. Il paraît attendre une réponse de Constantinople; jusqu'à présent il ne s'est pas encore réuni avec les grecs. Le 6 avril, il fit venir un fondeur de cloches et un serrurier; il commanda au premier de lui fondre 30 canons avec les cloches des églises, et au serrurier de lui fabriquer plusieurs milliers de baïonnettes.

— (Plusieurs feuilles allemandes, quelques-unes même de celles qui jouissent d'une certaine réputation, en parlant de la levée de bouclier du prince Ypsilanti, disent que c'est une question de savoir si ce jeune et entreprenant héros réussira à venger la mort cruelle de son père. Des feuilles qui ont la prétention de fournir des documens à l'histoire, ne devraient pas dénaturer des faits qui sont encore si près du nous. Le père du prince Ypsilanti, après avoir, comme il est dit ci-dessus, cherché un asile en Russie, n'est plus sorti de cet empire, et il est mort il y a 5 ans à Kiow. C'est son père, et par conséquent l'aïeul du prince actuel, qui est mort victime dans des tourmens inouis.)

— Le 7 avril, il arriva à Bucharest un arnaute armé, envoyé par Ypsilanti, avec un ordre ouvert, d'emmener tous les chevaux qui se trouveraient chez les boyards. On a pris entre autres 4 chevaux du prince Braucowan à Magoschoy.

— D'après des nouvelles de Constantinople, le prince Michel Suzzo, hospodar de Moldavie a été destitué à cause de son infidélité envers la Porte, et elle a nommé pour le remplacer le prince Callimachi, qui était en exil. Tous les grecs qui ne pouvaient pas trouver parmi les tures des garans de leur fidélité, ont obtenu la permission de s'éloigner de la capitale. On prend la même mesure dans le plat pays. Le Grand-Seigneur avait, dit-on, ordonné l'exécution de tous les grecs marquans de Constantinople pour venger le sang des tures. Mais l'intervention du ministre de Russie et de plusieurs autres ministres chrétiens, ainsi que la prière du patriarche grec, ont fait révoquer cet ordre barbare. Cependant on craignait que si l'insurrection se propageait en Grèce, il n'y eût un grand massacre à Constantinople, et la consternation était générale parmi les grecs.

PROGRAMME des connaissances qui seront exigées au concours de 1821, qui aura lieu à la fin de juillet, et dans les mois d'août et septembre, pour l'admission des candidats à l'École militaire de Saint-Cyr.

1.^o Les langues française et latine; 2.^o l'arithmétique complète, comprenant l'extraction des racines, les proportions, leurs applications, les logarithmes; 3.^o l'exposition du nouveau système métrique; 4.^o la géométrie élémentaire, comprenant les lignes, les surfaces et les solides; 5.^o les élémens de la géographie; 6.^o le dessin de la tête; 7.^o une écriture correcte.

Les candidats traduiront en présence de l'examineur quelques passages des auteurs latins qu'on explique en seconde, ils feront en outre, sous ses yeux, une version latine et une narration française, dont il aura donné le sujet.

Ils copieront l'esquisse d'une tête. Ils répondront, au tableau, aux questions qui leur seront faites par l'examineur sur les mathématiques et la géographie.

L'examineur ne pourra exiger que les connaissances énoncées dans ce programme; mais, dans le classement des élèves par ordre de mérite, il aura égard aux connaissances plus étendues que pourront avoir quelques candidats.

MODES.

Des circonstances, tout-à-fait indépendantes de notre volonté, ont retardé de quelques jours l'insertion de notre article *Modes*. Nous prias les dames qui veulent bien jeter quelquefois les yeux sur cette partie de notre travail, de ne nous point accuser de négligence, nous avouerons en toute humilité que nous n'avons presque rien à leur apprendre. La brillante époque de Longchamp a fort heureusement décidé, d'une manière presque irrévocable, de la forme et de la couleur des chapeaux, de la coupe des robes et de la pose de telle ou telle partie de l'ajustement du beau sexe. Le choix des étoffes n'est-il pas fait! telle couleur n'est-elle pas adoptée ou réprochée! n'avons-nous pas déjà signalé les fleurs que la mode avait adoptées, les gazes que l'on recherche, ou les rubans qui obtiennent un succès de vogue? A quelle femme qui se respecte un peu, apprendrons-nous que la chaleur fait disparaître presque totalement les chapeaux de gros de Naples, et qu'on doit porter une demi-capotte de gaze rose, bleu de ciel ou jaune citron? A quoi ne nous exposerions-nous pas en parlant encore des rubans de gaze à papillons imprimés qui sont déjà vieux de huit siècles, c'est-à-dire, d'une semaine! N'aurions-nous pas l'air de n'être pas de ce monde, si nous annonçons qu'on a vu beaucoup de robes fond blanc à raies vertes, et quelques-unes bleu clair! Qu'on y a aussi remarqué un grand nombre de robes blanches, presque toujours jointes à un spencer de lévine, garai de boutons de soie ou de velours, avec pattes ou faux revers en satin.

Ce que nous savons positivement, c'est que les robes se portent un peu plus courtes que l'an dernier; ce qui laisse voir des brodequins, des demi-gaêtres, et que ces dernières sont en toile écru; qu'au bas des robes blanches on voit peu de crevés, et que des fleurs détachées, brodées au plumatif, les ont remplacés.

Nous pouvons également affirmer qu'on voit beaucoup de chapeaux de gaze qui offrent, indépendamment des fleurs placées de différentes façons, une petite branche de spirée ou de lilas qu'on détache du bonnet principal, et qui est comme retenue au bord du chapeau par la garniture bouillonnée de la passe.

Nota. Ces modes qui nous sont annoncées de Paris comme les plus récentes avaient été depuis long-tems adoptées à Lyon. Il est tout simple que la première ville manufacturière du royaume, d'où l'on tire les étoffes les plus riches et les plus variées, ait la primauté de tout ce qui est nouveau en ce genre.

— Notre courrier a manqué aujourd'hui; nous apprenons qu'il a été arrêté à Villeneuve-la-Cuière.

Nous ignorons ce qui a pu déterminer l'autorité à prendre cette mesure. Nous avons toutefois lieu de croire que la marche de ces courriers ne sera plus entravée, puisqu'elle n'a rien de contraire aux lois ni aux réglemens.

